

M. Andre: Secret professionnel. Vous ne pouvez pas critiquer le corps judiciaire.

M. Mackasey: Je ne le critique pas, je fais son éloge.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le débat a été long mais la journée est en fait consacrée au parti créditiste. Il est à présent 2 h. 15 et d'autres députés aimeraient participer au débat. Je me demande si le ministre a bientôt terminé ses remarques.

M. Mackasey: Oui, monsieur l'Orateur. Je suis heureux que Votre Honneur nous ramène à la question à l'étude. Je pense que je ne m'étais nullement écarté du sujet jusqu'à ce que le député d'en face, réputé pour ses interventions idiotes, m'ait interrompu. En conclusion, il est encore temps pour le député d'en face de se lever et d'expliquer ce qu'il a voulu dire en utilisant le mot «illégal». J'espère qu'il aura le courage de se lever et de s'excuser auprès des ministres et plus particulièrement auprès de mon ami qui siège à côté de moi.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je n'ai que quelques points à faire valoir. J'estime que la question de privilège est déjà tranchée. Hier, comme en fait foi la page 11926 du *hansard*, l'Orateur suppléant, le député de London-Est (M. Turner), a dit:

A l'ordre. Le député n'a accusé personne en particulier.

A la fin, il a demandé au député qui avait la parole de continuer ses discours. Il me semble que l'affaire est tranchée. Je crois que le gouvernement se fait des montagnes avec une taupinière. J'aimerais parler pendant un instant du sens des mots «illégalité», «répréhensible» et «irrégulier».

Le premier ministre (M. Trudeau) s'est servi un certain nombre de fois d'expressions comme «avoir mal agi». Je tire mes définitions du dictionnaire et des décisions la Cour Suprême du Canada. Je mentionnerai une cause dans laquelle j'ai agi comme avocat et dans laquelle la cour a défini ces mots. D'après la cour, «irrégulier» signifie «répréhensible», «répréhensible» signifie «illégal», et «illégal» signifie «répréhensible ou irrégulier». Ces mots sont donc plus ou moins synonymes. Je pense que le gouvernement se fait des montagnes avec des riens; il est hypersensible.

Je suis d'accord sur au moins un point que le ministre des Postes (M. Mackasey) a exposé dans son long discours. On peut agir illégalement sans violer le code criminel. Il peut s'agir d'une affaire quasi criminelle. On peut, par exemple, stationner son auto au mauvais endroit. Je le répète, je pense que le gouvernement se fait des montagnes avec des riens.

On a défini ce point même dans une cause, c'est-à-dire défini injustement et illégal. J'aimerais me référer aux rapports de la Cour Suprême de 1952, à la page 335. Dans la cause opposant Marsh et Kulchar, je représentais l'appelant. Il s'est posé une question de droit très simple, qui intéresserait Votre Honneur, je le sais. D'après les lois de la Saskatchewan, un propriétaire est responsable de ce qui arrive à sa voiture, à moins qu'elle ait été volée ou injustement enlevée ou qu'il ne l'ait pas en sa possession. La défense soutenait que la voiture avait été volée ou injustement enlevée à son propriétaire. La cour a maintenu que «injustement» et «illégalement» ont un sens identique. Dans certaines circonstances, quiconque prend injustement une auto pourrait être accusé de l'avoir subtilisée pour aller se promener, ce qui est une infraction au code criminel.

Privilège—M. Sharp

Le premier ministre a employé aujourd'hui l'expression «de façon répréhensible». De même, le ministre des Travaux publics (M. Drury) a présenté des excuses. Quoi qu'il en soit, je le répète, le gouvernement a fait d'un œuf un bœuf. Mon collègue distingué a employé le mot «illégalement», qui signifie en réalité «de façon répréhensible», mot que le premier ministre a employé lui-même aujourd'hui. Je pense que les députés d'en face sont hypersensibles. Vous savez, rien de cela ne se serait produit si le gouvernement avait consenti à instituer une enquête publique où nous pourrions apprendre tous les faits.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je ne serais pas intervenu dans cette question de privilège si le ministre des Postes (M. Mackasey) n'avait pas sermonné l'opposition. Après s'être plaint que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) avait sermonné la Chambre, il a passé environ 25 minutes à sermonner l'opposition. Je ne prendrai pas autant de temps que lui pour faire valoir un point. Il a dit à l'opposition tout le tort que celle-ci avait causé dans le passé et pouvait causer à l'heure actuelle en posant des questions. Il devrait savoir qu'une des fonctions de l'opposition est de poser des questions. C'est le seul moyen de découvrir ce qui se passe dans ce gouvernement cachottier. Que le ministre se reporte à certains événements du passé. Je ne vais pas l'embarrasser, ni le gouvernement, en énumérant certains scandales qui ont été mis à jour depuis 10 ou 12 ans parce que l'opposition a posé des questions. Il n'a pas dit que dans l'affaire Rivard à laquelle il a fait allusion, une des personnes qui a été l'objet de nos questions a finalement abouti en prison.

M. Mackasey: Pensez-vous que c'était justifié?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Des députés s'efforcent de consigner des observations intéressantes. Cependant, nous privons constamment un groupe qui a des questions importantes à soulever aujourd'hui, de le faire. Ces députés ne peuvent le faire tant que l'on discute de la question de privilège.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je traiter d'une question qu'a soulevé l'honorable député. Il dit à la Chambre comment elle devrait interpréter le mot «illégalement». Je lui ferai remarquer que c'est une question d'opinion. Le premier ministre est d'avis que, d'après les déclarations de ses ministres, il n'y a pas eu d'acte illégal ou irrégulier. Nous n'avons pas eu la chance d'entendre les conversations que le premier ministre a eu avec ses ministres. Je crois que nous avons le droit de dire, qu'à notre avis, des démarches ont été faites qui, jusqu'à plus ample informé, pourraient être à la fois illégales et inacceptables.

● (1420)

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je propose aujourd'hui une motion au sujet de la politique laitière en général, en vue de provoquer un débat nécessaire sur ce sujet vital, tant pour ses implications économiques et sociales que pour la sécurité du revenu des producteurs laitiers qui sont, avec raison, très inquiets de l'avenir de leur production. Il va sans dire qu'il s'agit d'un sujet complexe à cause de ses nombreuses répercussions, par exemple: la mise en marché à l'intérieur du pays des exportations de produits équivalents qui font concurrence à notre propre production . . .